



50

ans
au service des salariés
et des entreprises en difficulté

ENSEMBLE, SOUTENIR ET AGIR

Rapport d'activité 2024

1

- P.04 Regards croisés
- P.06 Faits marquants 2024

Chiffres

- P.10 Nos bénéficiaires
- P.12 Les entreprises
- P.13 Les affaires ouvertes auprès de l'AGS
- P.14 Les avances
- P.15 Notre mode de financement
- P.16 Faire face à une activité croissante
- P.17 Renforcer la lutte contre la fraude

2

Notre engagement

- P.20 Le Campus AGS : Un engagement fort pour la formation des jeunes
- P.21 Un Pacte d'avenir au service des entreprises en difficulté
- P.22 Une stratégie partenariale pour accompagner les entreprises en difficulté et leurs salariés au niveau national et régional
- P.24 Poursuivre la modernisation de l'AGS
- P.27 Bâtir l'avenir pour une organisation plus efficiente et agile

3

La RSE

- P.30 RSE, les actions solidaires de l'AGS
- P.31 RSE, bilan éco-responsable
- P.32 Gouvernance
- P.34 Réseau et contacts

Som- maire



Christian Nibourel
Président du Conseil
d'administration



Antonin Blanckaert
Directeur Général

Regards croisés

› 2024 a marqué les 50 ans de l'AGS, mais aussi une année de profondes mutations. Comment résumeriez-vous cette période ?

Christian Nibourel :

2024 restera une année charnière dans l'histoire de l'AGS. À la fois anniversaire symbolique et tournant stratégique, cette année a été marquée par un niveau d'activité inédit, conséquence directe d'un contexte économique particulièrement tendu. Le nombre de défaillances d'entreprises a atteint des sommets, révélant la fragilité persistante du tissu économique français. Au total, plus de 2,1 milliards d'euros ont été mobilisés pour soutenir 250 000 salariés — un chiffre record, qui témoigne de notre engagement indéfectible en tant qu'entreprise à impact social positif.

Antonin Blanckaert :

C'est également l'année où l'AGS est devenue autonome. Cette nouvelle dynamique s'est accompagnée de transformations internes majeures, pensées pour renforcer notre efficacité opérationnelle.

› Face à cette montée en charge exceptionnelle, quelles décisions ont été prises pour préserver l'équilibre du régime ?

Christian Nibourel :

Le Conseil d'Administration a pris ses responsabilités. Afin de garantir la pérennité du régime et de maintenir notre capacité à intervenir, nous avons dû procéder à deux augmentations successives du taux de cotisation. Ces décisions traduisent notre volonté de rester à la hauteur des enjeux sociaux auxquels nous faisons face.

Antonin Blanckaert :

Dans ce contexte, les équipes de l'AGS se sont mobilisées : aussi bien sur le terrain, pour soutenir les salariés des entreprises en difficulté en maintenant des délais de paiement inférieurs à ceux exigés par la loi, que dans les fonctions support, pour moderniser les outils et accompagner une activité soutenue.

> L'AGS a aussi renforcé ses partenariats en 2024. Quels en sont les objectifs ?

Christian Nibourel :

Nous avons signé un Pacte d'Avenir avec le CNAJMJ, qui marque une étape importante. Il s'agit de construire une coopération plus étroite, fondée sur une vision partagée du soutien aux entreprises et à leurs salariés. Cette dynamique de partenariat ne s'arrête pas là : nous voulons renforcer nos liens sur l'ensemble du territoire avec les différents acteurs des procédures collectives.

L'efficacité de notre action passe par un réseau solide et bien coordonné. C'est pourquoi le dialogue avec tous nos partenaires — administrateurs judiciaires, mandataires, juges, services de l'État — est plus essentiel que jamais.

Antonin Blanckaert :

Dans cette même logique partenariale, l'AGS a également travaillé sur son offre de formation. Avec le lancement du Campus AGS, nous renforçons notre engagement auprès des futurs professionnels du secteur des entreprises en difficulté. Nous avons signé des partenariats avec des universités en ce sens. Parallèlement, les équipes territoriales ont effectué un gros travail de sensibilisation à la garantie AGS auprès des professionnels déjà au contact des entreprises fragilisées ou en défaillance pour faciliter leur rebond et soutenir les salariés fragilisés.

> Quels enseignements tirez-vous de cette année ? Et quelles sont vos priorités pour 2025 ?

Christian Nibourel :

L'année 2024 nous a rappelé à quel point notre mission reste cruciale. L'AGS doit rester agile, responsable, et fidèle à son rôle de protection sociale. En 2025, notre priorité est de construire un plan stratégique pluriannuel solide, qui garantisse la continuité et l'efficacité de notre action dans les années à venir.

Antonin Blanckaert :

Nous abordons 2025 avec l'ambition de structurer notre action sur le long terme, tout en renforçant notre impact social. Notre histoire nous donne une base solide, et les transformations récentes nous ont donné les outils pour affronter les défis futurs. Ensemble, avec nos équipes et partenaires, nous continuerons d'agir pour l'intérêt général, fidèles à nos valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement.

FAITS MARQUANTS

2024

1^{er} TRIMESTRE

La délégation Unédic AGS devient l'AGS

L'autonomisation de l'AGS conduit au transfert des collaborateurs et des activités, ainsi qu'à la signature d'une nouvelle convention de gestion entre l'AGS et l'Unédic.

L'AGS a 50 ans

Cette date anniversaire a été l'occasion de rassembler l'ensemble des collaborateurs, de célébrer le transfert réussi et de travailler sur une vision stratégique pour préparer l'avenir.

Une gouvernance renforcée

- Instauration d'une Commission d'audit et de contrôle au niveau du Conseil d'Administration pour renforcer la fiabilité financière et la maîtrise des risques.
- Mise en place d'un comité paritaire de pilotage de la convention de gestion AGS - Unédic

Une nouvelle organisation

- Nomination du nouveau Directeur général : Antonin Blanckaert.
- Création de nouveaux pôles afin de soutenir les dynamiques de transformation
 - Finances
 - Innovation et Développement
- Mise en place d'un règlement intérieur avec le CSE

2^{ème} TRIMESTRE



Une nouvelle identité de marque pour l'AGS

Outre le renouvellement du logo de la charte graphique, l'AGS a, en cohérence avec ses valeurs, défini une nouvelle signature : **Ensemble, soutenir et agir.**

La naissance du Campus AGS

Le premier partenariat avec le Master ALED de la faculté de droit d'Aix-Marseille a initié le lancement du programme. Au cours de l'année, l'AGS est intervenue notamment auprès des étudiants d'Aix, Toulouse et Montpellier. D'autres programmes de formation sont venus renforcer le Campus AGS, comme l'accueil des étudiants de l'ENM, ou encore les formations de sensibilisation à la lutte contre la fraude inscrite à la MICAF

La signature d'un Pacte d'Avenir

Un nouveau cycle de coopération et d'échanges en faveur des entreprises en difficulté et de leurs salariés a été signé par le CNAJMJ et l'AGS à travers le Pacte d'Avenir en présence du Garde des sceaux.



Revue des indicateurs d'activité et de performance de l'AGS

Un travail conduit en collaboration avec les métiers afin de questionner, rationaliser et documenter les indicateurs d'activité et de performance en place, dans une logique d'amélioration continue et de lisibilité.

3^{ème} TRIMESTRE

Le renforcement des liens avec l'ensemble des acteurs des procédures collectives

Le Président et le Directeur général ont amorcé un cycle de rencontres avec les Présidents des Tribunaux de commerce. Parmi les premières rencontres : Lille, Créteil, Toulouse...

De nouveaux accompagnements

- Dans le cadre d'un plan national de compétences, formation de tout l'encadrement à la mise en œuvre de la commande publique.
- Création d'un webinar pour renforcer la prévention des risques et choix d'un nouveau partenaire : Arengibox.
- Lancement d'un audit RGPD et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs des bonnes pratiques en matière de protection des données.

Signature de la première convention de gestion du système d'information de l'AGS par la DSI de France Travail

Lancement d'un nouvel outil de datavisualisation au service des enjeux métiers de l'AGS

Développement sous PowerBi de tableaux de bord interactifs et adaptés aux besoins des utilisateurs afin de faciliter le pilotage des activités au travers d'informations visuelles claires et faciles à comprendre.

Cadrage du projet « plateforme des données AGS »

Projet majeur pour l'AGS qui vise à moderniser, optimiser et sécuriser les opérations de centralisation, de gestion et d'analyse des données afin de répondre aux nouveaux enjeux stratégiques autour de la Data.

4^{ème} TRIMESTRE

Renouvellement de la gouvernance



- Un nouveau Conseil d'Administration
- La réélection du Président Christian Nibourel à sa tête

Développement des partenariats

- Signature d'une convention de partenariat avec le Médiateur national du crédit aux entreprises à la Banque de France
- Les centres renforcent leur présence au sein des CODAF pour lutter contre la fraude, illustrée par la signature d'un partenariat avec le centre de Marseille.
- Adoption d'une convention de partenariat avec APESA



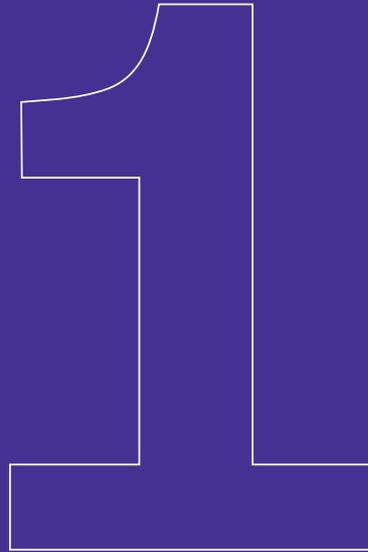
Mise en place des groupes de travail AGS-CNAJMJ

L'objectif est d'établir un recueil de bonnes pratiques de travail entre les professionnels des procédures collectives et l'AGS dans le but d'améliorer encore la qualité de service rendu au salarié bénéficiaire, et être actif dans le soutien des entreprises.

Ces groupes de travail porteront sur 4 thèmes :

- Le traitement de l'AGS au sein des procédures collectives
- Les domaines croisés des avances et du contentieux
- La lutte contre la fraude et la protection des données personnelles
- Le SI et le partage de data

Chiffres



- P.10** Nos bénéficiaires
- P.12** Les entreprises
- P.13** Les affaires ouvertes auprès de l'AGS
- P.14** Les avances
- P.15** Notre mode de financement
- P.16** Faire face à une activité croissante
- P.17** Renforcer la lutte contre la fraude





Affaires ouvertes

25 800

▲ +9,1 %

Bénéficiaires

247 422

▲ +16 %

Avances

2 132

millions d'euros

▲ +23,4 %

Récupérations

607

millions d'euros

▲ +72 %

Cotisations

1 469

millions d'euros

▲ +48,9 %

Contentieux

18 776

▲ +10 %

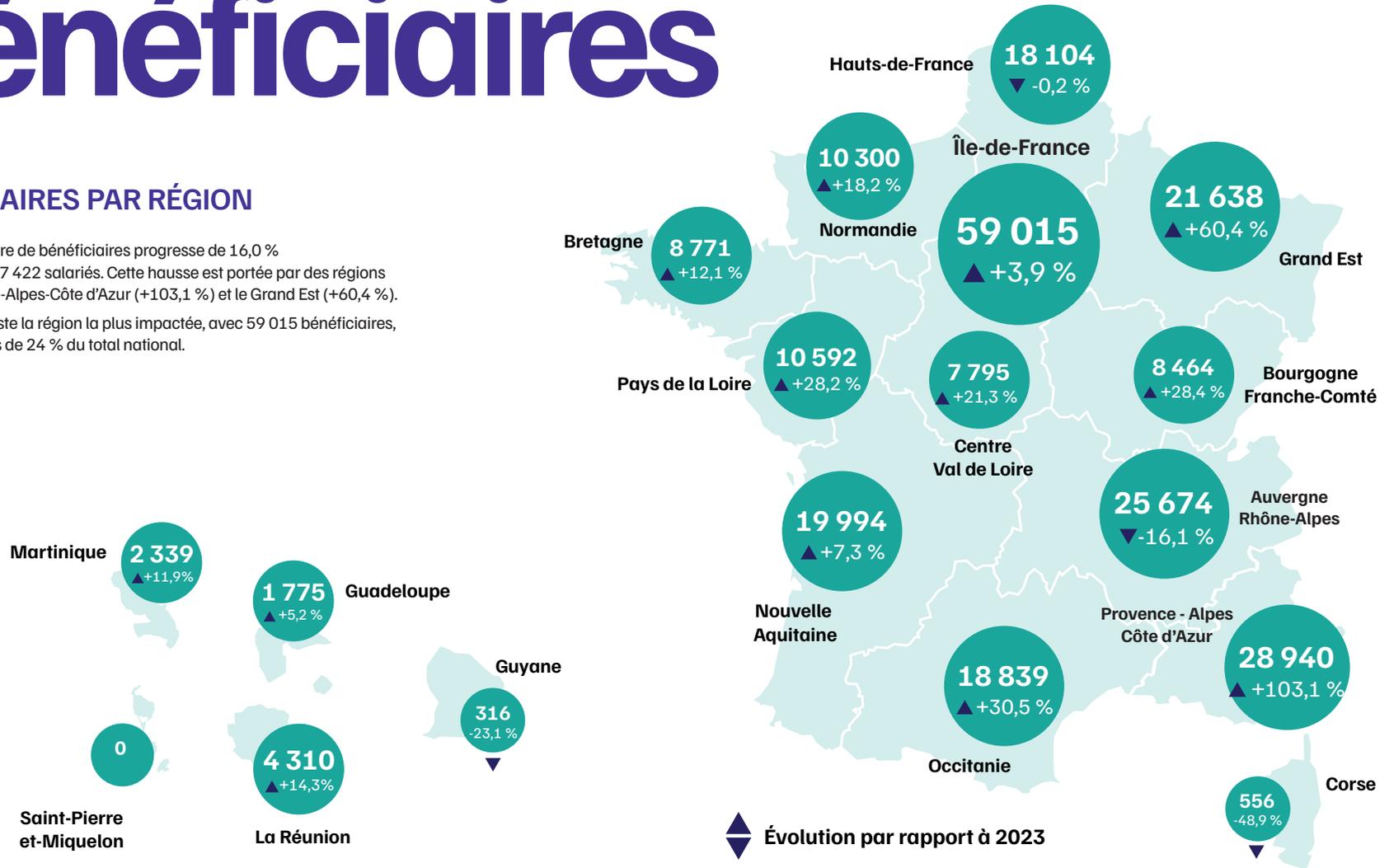
Nos bénéficiaires

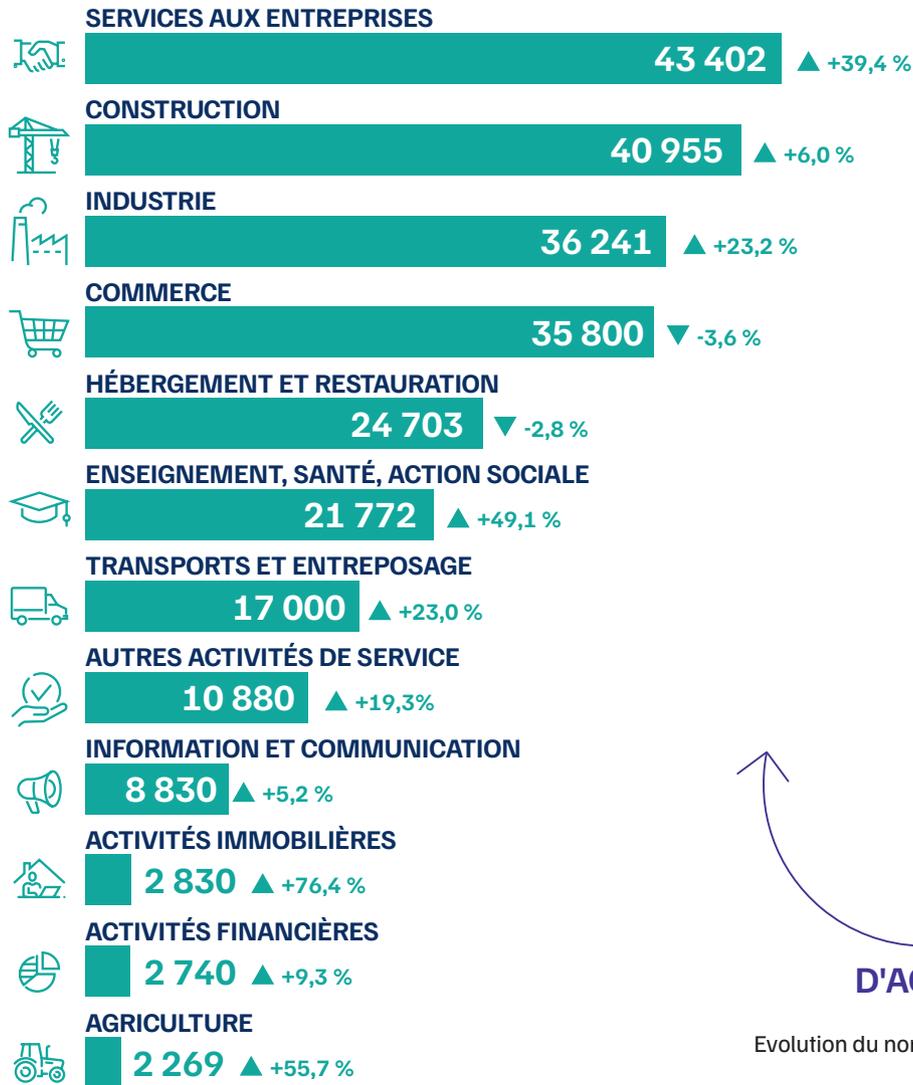
Nombre de

BÉNÉFICIAIRES PAR RÉGION

En 2024, le nombre de bénéficiaires progresse de 16,0 % pour atteindre 247 422 salariés. Cette hausse est portée par des régions comme Provence-Alpes-Côte d'Azur (+103,1 %) et le Grand Est (+60,4 %).

L'Île-de-France reste la région la plus impactée, avec 59 015 bénéficiaires, représentant près de 24 % du total national.





SECTEURS D'ACTIVITÉ 2024

Evolution du nombre de bénéficiaires par secteur d'activité

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AVANCE

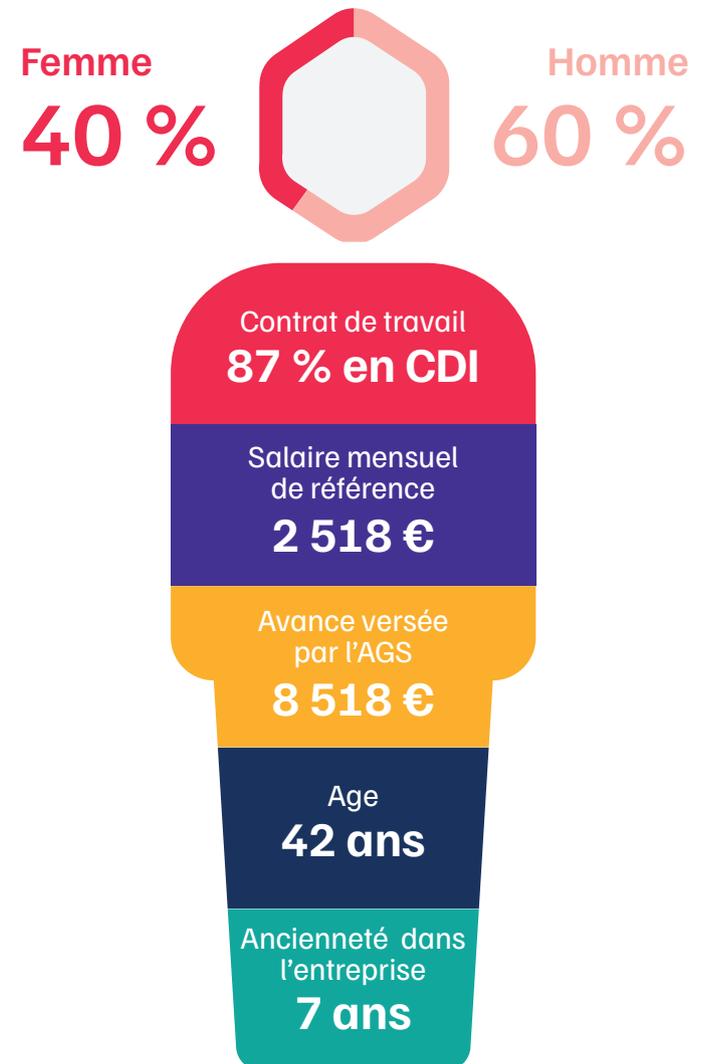
Clé de lecture : En 2024, plus de 99 % des demandes d'intervention ont été traitées au plus tard 5 jours après leur réception.

99,5 % traitées à J+5



82,4 % traitées à J+2

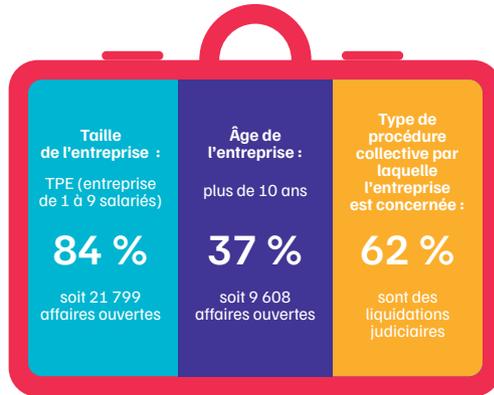
Profil type du SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE



Les entreprises

Profil type de

L'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

et affaires ouvertes AGS (sur 12 mois glissants)



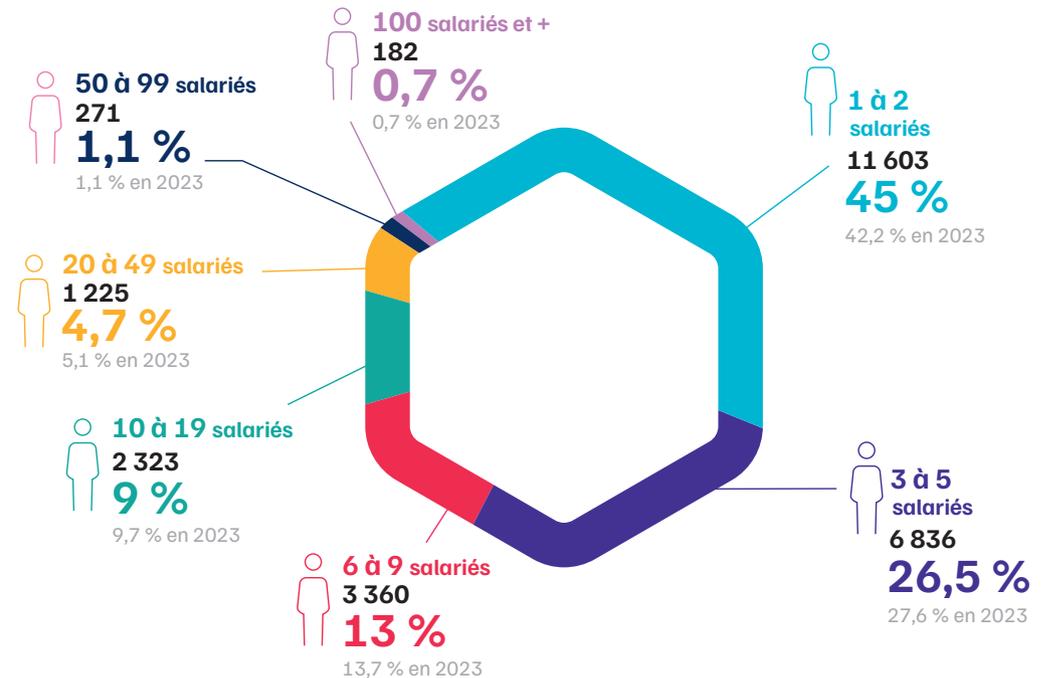
* Données de l'AGS actualisées au 31 décembre 2024 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois
 ** Données de la Banque de France actualisées en décembre 2024 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

DES INTERVENTIONS MAJORITAIREMENT Tournées vers les salariés de petites entreprises

Les interventions de l'AGS restent avant tout effectuées au profit des entreprises de moins de 10 salariés (84,5 %) : 45 % pour les entreprises de 1 à 2 salariés, 26,5 % pour les entreprises de 3 à 5 salariés et 13 % pour les entreprises de 6 à 9 salariés en 2024 contre respectivement 42,2 %, 27,6 % et 13,7 % en 2023.

Les entreprises de plus de 100 salariés représentent seulement 0,7 % des interventions réalisées au cours de l'année 2024.

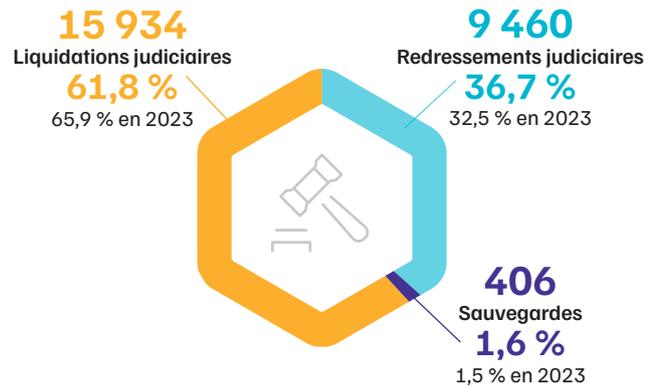
AFFAIRES OUVERTES PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2024



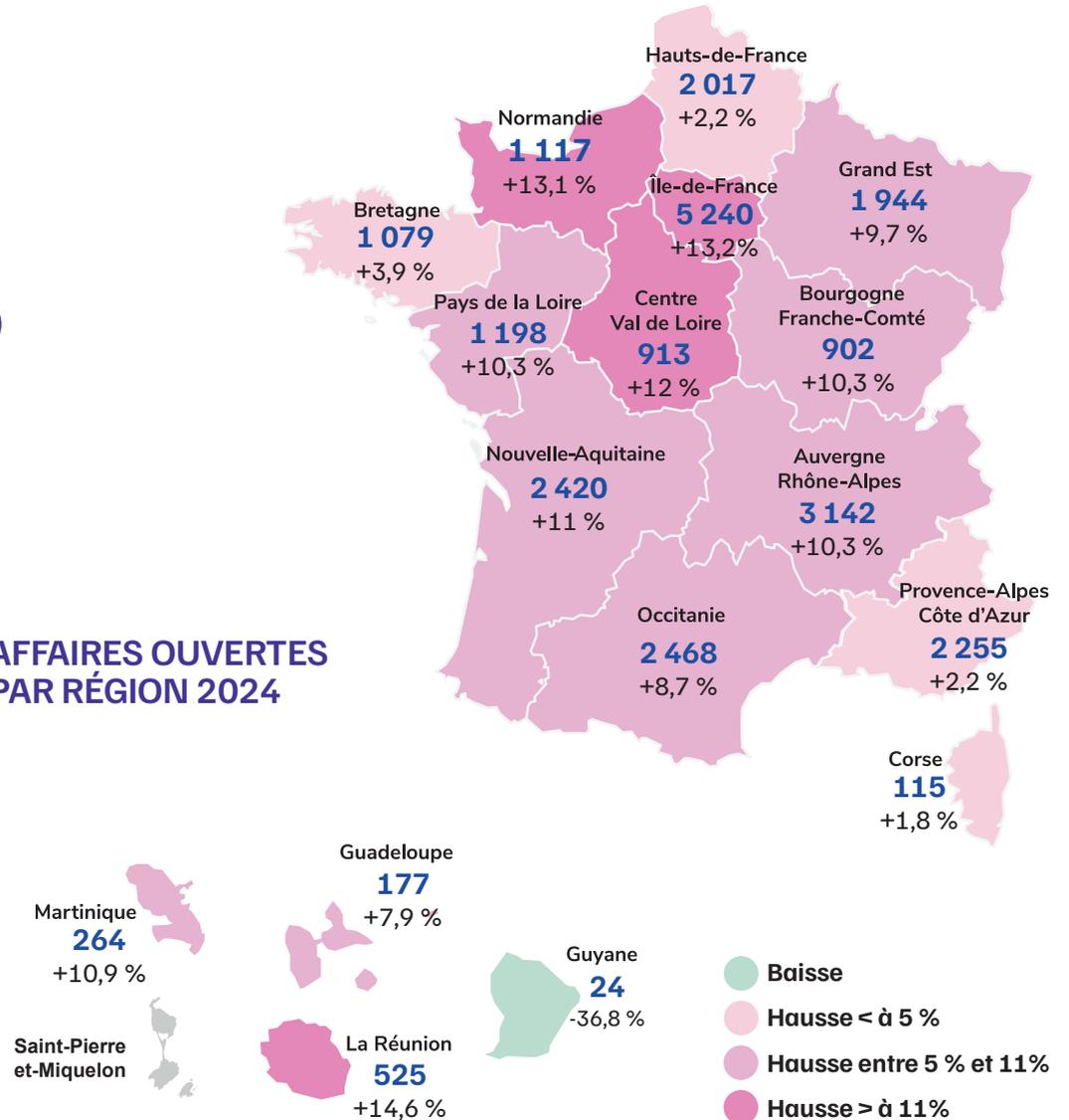
Les affaires ouvertes auprès de l'AGS

AFFAIRES OUVERTES

par jugement d'ouverture



AFFAIRES OUVERTES PAR RÉGION 2024

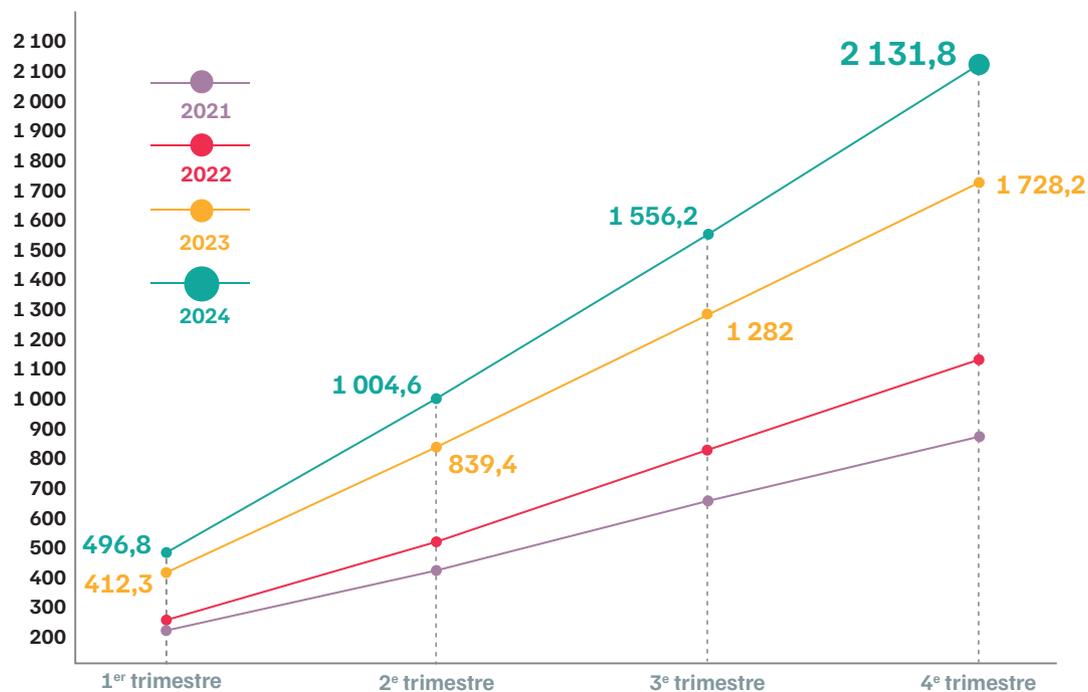


Les avances

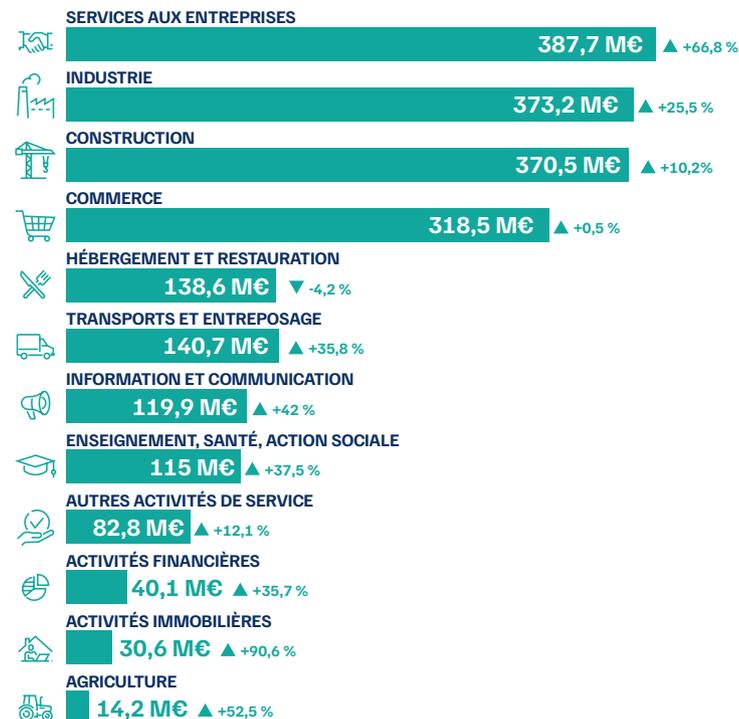
Les montants avancés en 2024 s'élèvent à 2 131,8 M€. Ils sont en hausse de 23,4 % par rapport à l'année 2023.

MONTANTS AVANCÉS

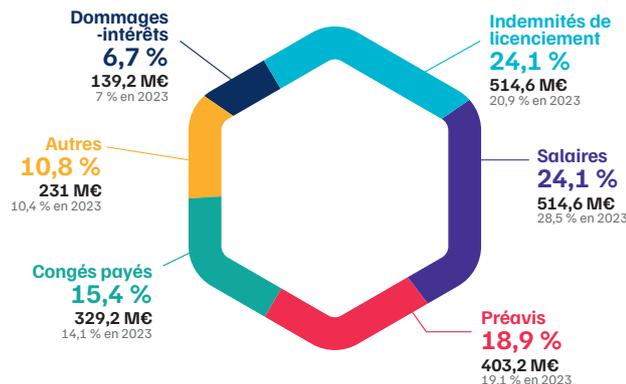
(en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



AVANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



AVANCES PAR NATURE DE CRÉANCE



* Dans la catégorie « Autres » sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

Notre mode de **financement**

COTISATIONS

Le taux de cotisation est ajusté en fonction de l'activité économique et du nombre de défaillances d'entreprise.

En 2024, le taux de cotisation a été successivement relevé au 1er janvier à 0,20 % et au 1er juillet à 0,25 % par décisions du Conseil d'administration afin de préserver l'équilibre financier du régime.

1,469
Milliard d'€
recouvré

+48,9 %
par rapport à 2023

RÉCUPÉRATIONS

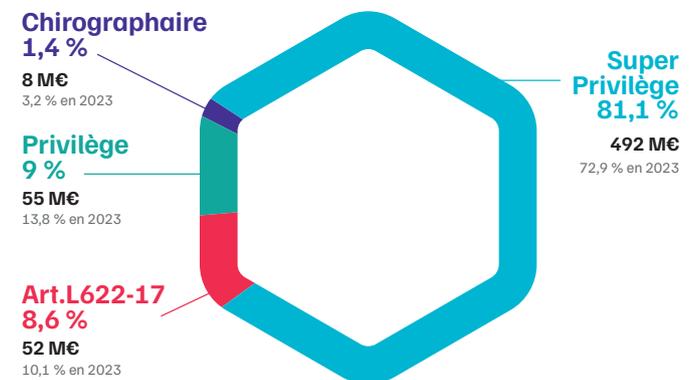
Des récupérations en hausse

En 2024, les montants récupérés par le régime AGS s'élèvent à 607 M€ soit une hausse de 72 % par rapport aux récupérations réalisées en 2023.

607
Millions d'€
récupérés

Plus de 81 % des montants récupérés ont pour origine le superprivilège

Au cours de l'année 2024, 492 M€ ont été récupérés au titre des créances superprivilégiées, soit 81,1 % des montants récupérés, contre 72,9 % en 2023.



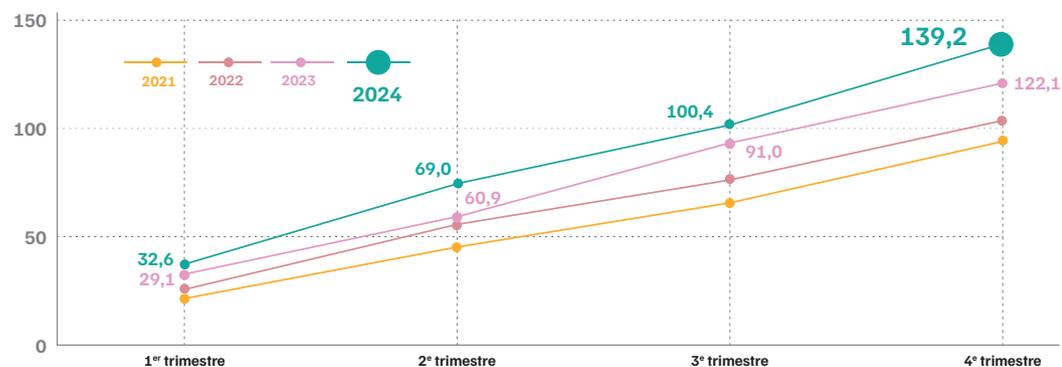
Faire face à une activité croissante

HAUSSE DES AVANCES VERSÉES AU TITRE DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS

En 2024, 139,2 M€ ont été versés au titre des dommages et intérêts contre 122,1 M€ l'année précédente.

**Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. À l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés...). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.*

Montant des dommages et intérêts (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE

Hausse du contentieux

En 2024, plus de 18 700 salariés ont saisi les juridictions sociales, soit une hausse de 10 % par rapport à 2023.

18 776
Salariés concernés
par une convocation
prud'homale

+10 %
par rapport à 2023

RÉPARTITION DES CONTENTIEUX

L625-1

58,2 %
+60,6 % par rapport à 2023

L625-3

37 %
+35,2 % par rapport à 2023

L625-4

4 %
+4,2 % par rapport à 2023



Renforcer

la lutte contre la fraude

L'OBJECTIF : assurer notre mission sociale auprès des bénéficiaires, tout en préservant l'intégrité et l'équité du système AGS.

Le Régime AGS reste mobilisé dans la lutte contre les fraudes. Il poursuit ses actions au regard de situations d'escroquerie caractérisées ou de tentatives d'escroquerie.

Nombre d'affaires pénales en cours au 31 décembre 2024 : **64**
(hors recouvrement)

Enjeu financier : **40,1**
(en Millions d'euros)

En 2024, l'AGS a développé de nouveaux partenariats tant nationaux que locaux et a renforcé ceux déjà existants.

Pour illustration, le centre AGS de Marseille a signé une convention en novembre venant optimiser la collaboration entre les membres du CODAF du Var (comité opérationnel départemental anti-fraude).

3 TYPOLOGIES DE FRAUDE LES PLUS COURANTES :

- Fictivité du contrat de travail
- Dirigeant de fait
- Gérance tournante

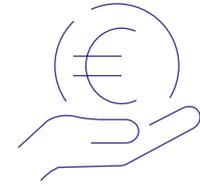
3 SECTEURS D'ACTIVITÉ LES PLUS IMPACTÉS :

- Construction
- Commerce
- Hébergement et restauration

3 RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉES :

- Île-de-France
- Auvergne Rhône Alpes
- Provence Alpes Côte d'Azur

ENJEUX FINANCIERS



En 2024, l'enjeu financier global lié aux signalements de fraude s'élève à 16,1 M€ contre 13,5 M€ en 2023, soit une progression de 19,2 %

16,1 Millions d'€

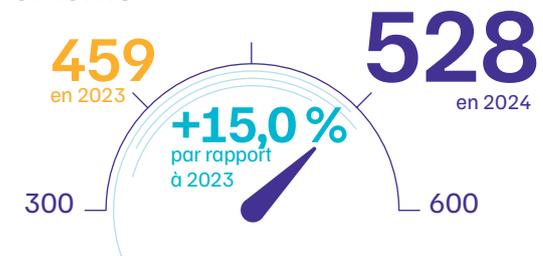
contre **13,5** Millions d'€ en 2023



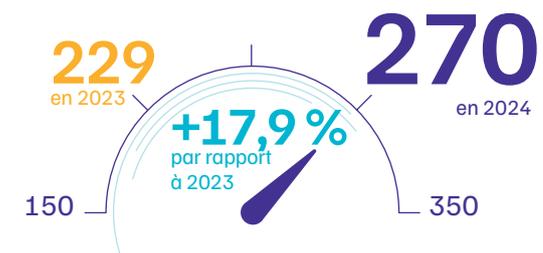
NOMBRE DE DÉTECTIONS

Le nombre de détections de fraude est en hausse de 15 % en 2024 (528 contre 459 en 2023), le nombre d'entreprises concernées a enregistré une hausse de 17,9 % (270 en 2024 contre 229 en 2023).

Signalements



Entreprises concernées



NOTRE engagement

2

- P.20** Le Campus AGS : un engagement fort pour la formation des jeunes
- P.21** Un Pacte d'avenir au service des entreprises en difficulté
- P.22** Une stratégie partenariale pour accompagner les entreprises en difficulté et leurs salariés au niveau national
- P.24** Poursuivre la modernisation de l'AGS
- P.27** Bâtir l'avenir pour une organisation plus efficiente et agile





Notre engagement

La mission de l'AGS est de soutenir les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés. Nos équipes se mobilisent dans un contexte économique exigeant pour renforcer leur engagement de service auprès des bénéficiaires et de l'écosystème.

Notre objectif est de renforcer notre rôle de bouclier social tout en modernisant notre organisation. En 2024, l'AGS a intensifié son engagement en signant le Pacte d'avenir avec le CNAJMJ. Elle a également renforcé ses relations avec l'ensemble de son écosystème, national et territorial, sur des sujets transverses comme la prévention, l'intelligence artificielle dans les procédures et la lutte contre la fraude.

Avec le programme Campus, l'AGS travaille également à créer des passerelles entre l'éducation et le monde professionnel.

Enfin, la modernisation de notre entreprise et le renforcement de notre organisation sont essentiels pour accomplir notre mission. Nous investissons dans les technologies et processus avancés pour améliorer notre qualité de service et notre proximité avec nos bénéficiaires.

Le Campus AGS :

un engagement fort pour la formation des jeunes

L'AGS a lancé son Campus AGS, une initiative ambitieuse en partenariat avec des universités et institutions françaises.

Ce programme vise à partager son expertise en matière de procédures collectives et de garantie des salaires, tout en éclairant le rôle central de l'AGS dans le soutien aux entreprises en difficulté.

Le Campus AGS reflète l'engagement de l'AGS dans la formation des jeunes, proposant des programmes co-construits avec les universités pour une approche pratique et professionnalisante.

Des actions de sensibilisation et de formation sont également menées auprès des professionnels (lutte contre la fraude, fonctionnement de la garantie AGS...

Parmi les actions phares du Campus AGS en 2024

- **Un Partenariat Stratégique avec le Master Aled de l'Université d'Aix-Marseille du Centre de droit économique de l'Université d'Aix-Marseille**

Ce partenariat permet aux étudiants de bénéficier d'une formation spécialisée, leur offrant une meilleure compréhension des enjeux liés aux procédures collectives et à la gestion des créances salariales.

- **Des immersions professionnelles au cœur des centres AGS**

Ces stages permettent aux étudiants de vivre une expérience de terrain et de se familiariser avec les missions concrètes de l'AGS au sein des procédures collectives.

Le programme pilote mis en place pour cinq étudiants de l'École Nationale de la Magistrature (ENM) dans le Centre AGS de Bordeaux illustre cette approche. Pendant cinq jours, les étudiants ont eu l'opportunité d'appréhender concrètement le rôle de l'AGS au sein des procédures collectives.

- **Participation au Forum des Métiers de l'Institut de droit des affaires (IDA) à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence**

Une occasion pour l'AGS d'aller à la rencontre des étudiants et d'échanger sur les opportunités professionnelles liées à la gestion des créances salariales et aux procédures collectives.



Signature du Pacte d'Avenir le 25 juin 2024

Un Pacte d'avenir au service des entreprises en difficulté

Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) et l'Association pour la Garantie des Salaires (AGS) ont signé un « Pacte d'avenir », marquant ainsi le lancement d'un nouveau cycle de coopération et d'échanges en faveur des entreprises en difficulté et de leurs salariés.

Dans un contexte économique marqué par une hausse significative des défaillances d'entreprises, et à la suite de discussions menées sous l'égide du Ministère de la Justice, notamment par la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACCS), l'AGS et le CNAJMJ ont engagé une réflexion approfondie sur les enjeux clés de leur partenariat.

Le 25 juin 2024, ils ont officialisé cet engagement en signant un « Pacte d'avenir au service des entreprises en difficulté », en présence du Ministre de la Justice.

Cet accord se décline en un cycle de travail technique autour de cinq grands axes visant à moderniser les relations entre les administrateurs et mandataires judiciaires, d'une part, et le régime de garantie des salaires, d'autre part :

- Optimiser l'intervention de chaque acteur dans les différentes étapes des procédures collectives, en simplifiant les interventions financières et en assurant l'efficacité et la soutenabilité du modèle français en soutien aux entreprises en difficulté. Cela inclut une réflexion commune sur des sujets tels que la subsidiarité de la garantie, la subrogation de l'AGS et la mise en réserve dans les procédures collectives, afin de maintenir l'équilibre financier de l'AGS et les objectifs de la procédure collective (maintien de l'activité, préservation de l'emploi, apurement du passif)
- Explorer de nouveaux champs d'intervention croisés pour promouvoir la résolution amiable des contentieux et lutter contre la fraude
- Renforcer les exigences de transparence partagée dans le cadre des interventions de chaque acteur ;
- Mettre en place une approche coordonnée pour la rénovation des systèmes d'information, avec pour objectif de garantir l'interopérabilité des échanges de données et de tirer parti des potentialités du *big data* pour améliorer le soutien aux entreprises
- Améliorer la lisibilité du système français d'accompagnement des entreprises en difficulté vis-à-vis des entreprises et des salariés, en mesurant son efficacité et en introduisant des mécanismes de suivi et d'amélioration continue des processus de gestion.

Ce pacte marque une étape clé dans l'amélioration du soutien aux entreprises en difficulté et la préservation des emplois, en favorisant une approche innovante et concertée entre les acteurs publics et privés.

Une stratégie partenariale

pour accompagner les entreprises en difficulté et leurs salariés au niveau national



L'année 2024 a été marquée par un renforcement significatif des partenariats stratégiques de l'AGS, avec des initiatives clés visant à améliorer le soutien apporté aux entreprises en difficulté.

Ces collaborations, tant avec des acteurs publics que privés, témoignent de l'engagement de l'AGS à faciliter la résolution des difficultés économiques et à garantir la pérennité des entreprises.

PARTENARIAT AVEC LA MÉDIATION NATIONALE DU CRÉDIT DE LA BANQUE DE FRANCE

Dans une démarche proactive, l'AGS a consolidé sa collaboration avec la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France. Ensemble, les deux organismes ont mis en place des actions communes d'information et de sensibilisation à destination des dirigeants d'entreprises confrontés à des difficultés financières, notamment en matière de rééchelonnement de dettes et de réorganisation financière.

PARTICIPATION AU 40^{ème} CONGRÈS NATIONAL DE L'IFPPC

Les équipes de l'AGS ont activement participé au 40^{ème} Congrès national de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC), un événement majeur du secteur des procédures collectives. Cette édition, centrée sur les thématiques de la digitalisation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, a offert un cadre propice aux échanges entre les différents acteurs de la profession. Les experts de l'AGS, ont pris part à une réflexion collective sur l'amélioration de l'accompagnement des entreprises en difficulté, en collaboration avec le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), les greffiers des tribunaux de commerce, ainsi que les professionnels du numérique.

Leur intervention a porté sur la dématérialisation des procédures et l'adoption de nouveaux outils permettant d'optimiser la communication et l'efficacité dans les processus de gestion des dossiers.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'APESA FRANCE

En 2024, l'AGS a également signé une convention de partenariat avec l'APESA France, le dispositif d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe. Cette convention formalise le soutien de l'AGS aux actions menées par l'APESA France en matière de soutien psychologique pour les dirigeants confrontés à des situations de crise.

OUVRIR LES ORGANES D'ÉCHANGE DE L'AGS

Le Pôle Opérations vient en soutien de cette stratégie partenariale territoriale en ouvrant son comité réseau aux interventions de nos diverses parties prenantes.

Et également au niveau local ! Les territoires au cœur de la dynamique partenariale de l'AGS

Tout au long de l'année 2024, les centres ont multiplié les échanges avec les professionnels des communautés de *restructuring* et d'accompagnement des entreprises en difficulté.

Près de **250 rencontres** ont été organisées à travers la France et dans les DROM. Ces rencontres sont l'occasion de partager des bonnes pratiques et de mieux coordonner les actions pour accompagner efficacement les entreprises.

Par ailleurs, les centres ont également mis en place plus de **50 actions pour former et sensibiliser** les professionnels aux modalités de la garantie AGS dans le cadre du Campus AGS.

Les centres sont également au cœur de la détection des pratiques frauduleuses et de la lutte contre la fraude. En 2024, ils ont ainsi intégré **une dizaine de Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF)**.

Répartis sur 15 sites, les CGEA sont au plus près des réalités économiques locales et apportent un soutien essentiel, tant pour les salariés que pour les entreprises.

Leur mission principale est d'accompagner les entreprises en difficulté, notamment en avançant leurs créances salariales, afin de préserver l'emploi et de sécuriser la situation des salariés.



CGEA de la Martinique

CGEA de la Réunion



Martinique



Guyane



Guadeloupe



Saint-Martin



Saint-Barthélemy



Saint-Pierre & Miquelon



Mayotte



Réunion

Poursuivre la modernisation de l'AGS



UNE DOUBLE DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION ET DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

L'ÈRE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE : NOS ACTIONS DE DÉMATÉRIALISATION EN 2024

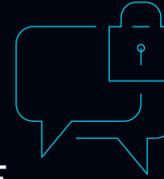
2024 marque l'ouverture, au Centre AGS de Bordeaux, d'un accès à Securact, une plateforme qui nous permet de bénéficier de la dématérialisation des actes des commissaires de justice. Elle permet de réduire considérablement l'utilisation du papier, contribuant ainsi à une gestion plus éco-responsable. Moins de documents physiques, c'est aussi moins de déplacements pour les huissiers de justice. Ce gain logistique entraîne non seulement une économie de temps, mais aussi une réduction de l'empreinte carbone.

DANS LA CONTINUITÉ DE LA DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE DE L'AGS, EN 2024

LES SERVICES GÉNÉRAUX ONT MIS EN PLACE DEUX ACTIONS CLÉS

- L'utilisation totale de systèmes dématérialisés pour les circuits de signature, réduisant ainsi considérablement la consommation de papier au sein de l'organisation.
- Limiter les destinataires des messages électroniques au strict nécessaire. Réduire le nombre d'e-mails envoyés et reçus contribue à une gestion plus efficace des ressources numériques et à une diminution de la consommation d'énergie associée aux serveurs de messagerie.

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE POUR L'EFFICIENCE DE NOS ACTIVITÉS



- Le Service de Management des Risques a mis en place un nouveau Système d'Information de Gestion des Risques en partenariat avec ArengiBox. Ce nouvel outil, facilement modulable, intègre la cartographie des risques et offre une interface intuitive qui simplifie les processus tout en étant à la fois standard et adapté aux spécificités de notre organisation. En centralisant à 100 % les échanges d'informations, il permet d'éliminer les tâches administratives sans valeur ajoutée et contribue à réduire l'empreinte carbone de l'AGS en diminuant l'utilisation des emails et la transmission de documents physiques.
- Le déploiement de l'outil de datavisualisation PowerBI, par le pôle Statistiques et performance, marque également une étape importante dans l'optimisation du pilotage des activités de l'AGS. Il permet une analyse précise et visuelle des données, facilitant la gestion et le suivi de l'activité des pôles, services et centres.

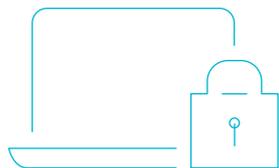
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : ÉTHIQUE, COMPLIANCE ET SÉCURITÉ



LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES RÉPOND À NOS DIFFÉRENTES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES.

Cette démarche s'inscrit également dans les valeurs éthiques que porte l'AGS, ce qui l'a conduite au cours de l'année 2024 à renforcer son dispositif afin de mieux protéger les personnes physiques concernées par ses activités et d'encadrer les échanges avec ses différents partenaires et parties prenantes.

Consciente des enjeux et de l'évolution très rapide de son environnement, singulièrement des risques liés au contexte de cyber-malveillance, elle s'est engagée dans une démarche de montée en maturité. A cette fin, elle a réalisé un audit complet de son dispositif et mis en œuvre une action de formation commune au personnel, désormais sensibilisé dans son ensemble à ces questions.



IRIS : REFONDATION TOTALE DES OUTILS MÉTIERS DE GESTION DES OPÉRATIONS, ET DE PILOTAGE / BI

Depuis fin 2022, les travaux de conception des nouvelles solutions Métiers sont engagés.

Ils doivent aboutir à la mise en service, d'ici fin 2025/début 2026, d'outils à l'état de l'Art – tant du point de vue technique que fonctionnel – au service de nos collaborateurs et des parties prenantes des affaires (qui échangent des données / documents avec nous). Ils devront permettre une expérience d'utilisation plus agréable et plus efficiente, et pensée pour s'adapter à l'évolution ultérieure des besoins.

En plaçant la valeur « utilisateur » au centre des préoccupations, le nouvel outil de gestion des affaires Iris offrira une utilisation facilitée, plus intuitive, plus souple, enrichie de fonctionnalités digitales.

La refonte des interfaces amont (extranet) doit également permettre d'étendre et de renforcer l'efficacité des échanges de données, et de contribuer ainsi à renforcer nos relations avec les AJM, dans une logique d'apport de services réciproques.

Enfin, la reconstruction complète des solutions de pilotage permettra de disposer d'un système robuste et évolutif, nourri par des données fiables, et plus facilement exploitable pour extraire, recouper et analyser les informations issues de nos systèmes – voire enrichies par de nouvelles sources externes.



UNE SENSIBILISATION ACCURUE AUX RISQUES / MENACES CYBER

La sécurité à l'AGS ? C'est l'affaire de tous ! Au-delà des pratiques techniques mises en place pour garantir la sécurité de notre système d'information, la gouvernance a voulu mettre l'accent sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'AGS.

COMMENT ?

À travers la mise en place de vidéos ludiques suivies systématiquement d'un quizz s'assurant de la bonne compréhension du message, mais personnalisé à notre contexte, illustrant les principaux risques possibles. Ces actions sont très importantes dans notre relation au risque, car il ne faut pas oublier que « 80 % des attaques cyber se situent entre le clavier et la chaise ». Risque à suivre....

Bâtir l'avenir

pour une organisation plus efficiente et agile

L'année 2024 est une année marquante pour l'AGS, avec une série d'initiatives internes qui témoignent de la volonté de renforcer les équipes, d'optimiser les processus et de se préparer aux défis de demain.

RECRECITER DE NOUVEAUX TALENTS

Dans le cadre de la stratégie de développement des talents, une campagne alternance a été lancée cette année. Celle-ci permet d'intégrer de jeunes talents à des postes clés au sein des équipes. L'alternance représente un moyen de nourrir le vivier de compétences tout en offrant aux jeunes générations une opportunité de se former aux métiers juridiques (mais pas que !), dans un environnement concret et dynamique.

Au-delà des alternants, l'AGS a également procédé à une soixantaine de recrutements dans diverses fonctions, à tous les niveaux de l'organisation. Ces nouveaux collaborateurs viennent renforcer les équipes dans des secteurs stratégiques, contribuant à la croissance et à la capacité à répondre aux enjeux internes et externes. C'est le cas par exemple, du Pôle Statistiques et performances, véritable observatoire de la vie économique ou encore du nouveau Pôle Innovation et développement, qui porte la planification stratégique de l'entreprise.

RÉORGANISER LES PÔLES

Pour améliorer l'efficacité et la collaboration entre les différents services, la Direction nationale de l'AGS a lancé une réorganisation des Pôles d'activité supports. Cette réorganisation vise à rationaliser les processus. Elle vise à clarifier les responsabilités de chaque équipe et fluidifier la gestion des ressources. La redéfinition des rôles et des missions au sein de ces pôles améliore la coordination entre les services et d'une réactivité accrue face aux besoins de nos partenaires et de nos bénéficiaires.

Le Pôle des Affaires Juridiques a ainsi fait l'objet d'une réorganisation afin de mieux répondre aux exigences juridiques et réglementaires croissantes du secteur. Elle permet d'offrir un accompagnement juridique toujours plus adapté aux besoins des collaborateurs AGS en interne, comme à ceux de ses partenaires.



RENFORCER LES COMPÉTENCES

A noter que la croissance du périmètre des activités gérées par le PSID s'est accompagnée d'un élargissement des compétences (internes via des formations internes, et externes) et d'évolutions méthodologiques pour en **garantir la performance** et faire des systèmes d'information de l'AGS **un réel atout**.

STRUCTURER LES ACTIVITÉS

Dans un souci de renforcer la gestion financière et de centraliser les ressources, le Pôle Finances a été consolidé. Cette nouvelle entité a pour mission de superviser l'ensemble des fonctions financières de l'organisation et de mettre en place des stratégies financières à la hauteur des enjeux du développement.

Face à un environnement en perpétuelle mutation, l'innovation est essentielle. C'est pourquoi l'AGS a créé un Pôle Innovation et Développement, qui a pour mission d'explorer de nouvelles solutions, d'identifier les tendances émergentes et d'intégrer des innovations dans les processus. Ce pôle a un rôle prospectif et travaille à l'élaboration de projets visant à améliorer les pratiques internes, à accompagner la transformation numérique de l'organisation, et à favoriser l'innovation des offres et services. Il devient ainsi un levier clé pour anticiper les besoins futurs et renforcer l'agilité.

La RSE

3

- P.30** RSE, les actions solidaires de l'AGS
- P.31** RSE, bilan éco-responsable





RSE

L'AGS se distingue par sa raison d'être naturellement tournée vers la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Notre rôle fondamental de bouclier social et notre mission, tournée vers l'intérêt général, incarnent parfaitement les principes de la RSE.

Outre les valeurs de soutien aux salariés et aux entreprises en difficulté, la culture même de l'AGS est tournée vers la solidarité : les 16 référents solidaires portent des actions locales, nationales, et parfois même, hors de nos frontières !

L'entreprise est également concernée par son empreinte environnementale. Conscients de l'importance de préserver notre planète, nous avons mis en place divers programmes et initiatives visant à réduire notre impact écologique. En 2024, l'écogroupe de l'AGS a mené une campagne de sensibilisation aux éco-gestes, encourageant ainsi nos équipes à adopter des comportements responsables et durables.

À travers ces démarches, l'AGS réaffirme son engagement pour un avenir plus durable.

RSE

Parmi les actions solidaires de l'AGS



Un Noël solidaire

Les années précédentes, deux CGEA, celui de Rennes et de Rouen ont constitué des boîtes de Noël solidaires et les ont remises à une association locale.

En 2024, la Direction nationale s'est investie également dans ce projet et a engagé tous les centres à initier une opération solidaire auprès d'une association locale.

Et pourquoi pas des boîtes solidaires ?

Il s'agissait de transformer une boîte vide en boîte de Noël en glissant à l'intérieur :

- Un mot
- Un produit d'hygiène (neuf et non périmé)
- Des douceurs : des bonbons, du chocolat...
- Un accessoire chaud
- Un loisir (un jeu, un roman, un cahier de coloriage...) neuf ou d'occasion !

C'est **162 boîtes** qui ont été réalisées par l'ensemble des CGEA et la DN à destination de différentes associations telles que : La Croix-Rouge, Les Restos du cœur, La Maison des associations...

En contrepartie la Direction s'est engagée à reverser 10€ par boîte remise à La Croix Rouge pour soutenir Mayotte face à la catastrophe qui a touché l'île.



Soutenir l'éducation

Deux collaboratrices des Centres AGS de Renne et d'Ile-de-France Ouest ont chaussé leurs baskets pour une nouvelle aventure sportive et solidaire au Népal dans le cadre de Sénagazelle.

Le parcours permet d'effectuer en moyenne une dizaine de kilomètres chaque jour et de se rendre dans des écoles pour distribuer du matériel.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'AGS, les deux bénévoles ont pu ramener plus de 60 kg de fournitures scolaires.

Ces fournitures ont été remises directement aux élèves rencontrés. Une action concrète empreinte d'émotions et de sourires. Au cours du séjour plusieurs établissements scolaires ont été visités et ce qui a été à chaque fois l'occasion de rendre heureux de nombreux enfants. L'aide apportée leur permettra de travailler dans de meilleures conditions et ainsi de rendre plus efficace l'action éducative des enseignants.

RSE bilan éco-responsable



En 2024, l'AGS a travaillé sur une campagne de sensibilisation en interne aux éco-gestes. Initiée par l'Ecogroupe de l'AGS, celle-ci vise à promouvoir l'économie des ressources.

Le bilan éco-responsable : l'AGS s'engage pour un avenir durable

Depuis 2019, l'AGS est engagée dans une démarche écoresponsable visant, notamment, à déployer des mesures en faveur de la réduction de notre consommation d'énergie.

En 2022, face aux enjeux énergétiques croissants, notre institution a franchi une nouvelle étape en élaborant un plan de sobriété énergétique aligné avec les recommandations gouvernementales.

	2023	2024	EVOLUTION 2023/2024
DÉPLACEMENTS	68 635 Kg CO ₂	68 297 Kg CO ₂	-0,49 %
ÉLECTRICITÉ	293 427 kWh	286 823 kWh	-2,25 %
ÉCHANGES DE MAILS	1 704 385	1 835 420	+7,69 %

Le Conseil d'administration



Nomination du nouveau Conseil d'administration le 3 décembre 2024

Composé de représentants des principales organisations patronales, le Conseil d'administration de l'AGS pilote le régime de Garantie des créances des Salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de 3 ans et est renouvelable. L'actuel Président du Conseil d'administration est **Christian Nibourel**.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Christian NIBOUREL, *Président*
- Séverin ABBATUCCI
- Dominique BONNET
- Florence BUISSON-VINCENT
- Pierre BURBAN
- Arnaud BUSQUET
- Christophe CAEN
- Cindy CAMBOLY
- Fabien DAURAT
- Marie GUICHOT-PERERE
- Pierre-Matthieu JOURDAN
- Gilles LECLERC
- Corinne LELONG
- Laurent LETOURNEAUX
- Pierre LIGER
- Jean-Hugues LOMBRY
- Michel PICON
- Paul de SAINT-GEORGE
- Céline SIGRIST
- Jacques THIBON

Le Bureau

Tous les trois ans, au cours de la première réunion de l'exercice, le Conseil d'administration désigne, parmi ses membres, un Bureau restreint. Le Bureau prend toute décision relevant de la gestion courante de l'Association et toute mesure nécessaire à son bon fonctionnement administratif. Il veille à l'exécution des délibérations du Conseil d'administration et en assure le suivi.

IL EST COMPOSÉ DE :

- **Christian NIBOUREL**, *Président*
- **Jacques THIBON**, *Vice-Président*
- **Pierre LIGER**, *Trésorier*
- **Michel PICON**, *Trésorier-adjoint*
- **Pierre-Matthieu JOURDAN**, *Secrétaire*
- **Jean-Hugues LOMBRY**, *Secrétaire-adjoint*

Le Comité de direction

Le Comité de direction se réunit afin de se concerter sur les décisions stratégiques à prendre et les actions de pilotage à mener. Il est composé des Responsables de Pôles et dirigé par le Directeur général de l'AGS.

IL EST COMPOSÉ DE :

- **Antonin BLANCKAERT**, *Directeur général*
- **Evelyne ESNAULT**, *Responsable du Pôle Affaires juridiques*
- **Dorastella FILIDORI JACQUIN**, *Responsable du Pôle Finances*
- **Christophe FOURAGE**, *Adjoint au Directeur, Responsable du Pôle Opérations*
- **Anne-Laure GAZAY**, *Responsable du Pôle Ressources humaines*
- **Sébastien MARTIN-FERRAND**, *Responsable du Pôle Etudes Statistiques et Performance*
- **Tony SAPORITO**, *Responsable du Pôle Systèmes d'information et digital*
- **Florent SARRAZIN**, *Responsable du Pôle Innovation et Développement*
- **Agnès VIGER**, *Secrétaire générale, Responsable du Pôle Secrétariat Général*

Réseau et **Contacts**

DIRECTION NATIONALE

37 rue du rocher • 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00
ags-dn@delegation-ags.fr

CGEA d'Amiens

2 rue de l'Etoile,
CS 49019, 80094 Amiens Cedex 03
ags-cgea-as@delegation-ags.fr
03 22 50 35 30

Lynda MARTIN

Responsable de CGEA
lynda.martin@delegation-ags.fr

Céline LEPRETRE

Adjointe au Responsable de CGEA
celine.lepretre@delegation-ags.fr

CGEA d'Annecy

Immeuble Acropole,
86 avenue d'Aix les Bains,
CS 20037, 74602 Seynod Cedex
ags-cgea-ay@delegation-ags.fr
04 50 69 80 20

Laurent LIARD

Responsable de CGEA
laurent.liard@delegation-ags.fr

Frédérique MUCKENBRUNN

Adjointe au Responsable de CGEA
frederique.muckenbrunn@delegation-ags.fr

CGEA de Bordeaux

Les Bureaux du Parc,
Avenue Jean-Gabriel Domergue, CS 50004,
33049 Bordeaux Cedex
ags-cgea-bx@delegation-ags.fr
05 56 69 64 00

Julien DESTRI BATS

Responsable de CGEA
julien.destribats01@delegation-ags.fr

Virginie DORE-MUNILLA

Adjointe au Responsable de CGEA
virginie.dore-munilla@delegation-ags.fr

CGEA de Chalon-sur-Saône

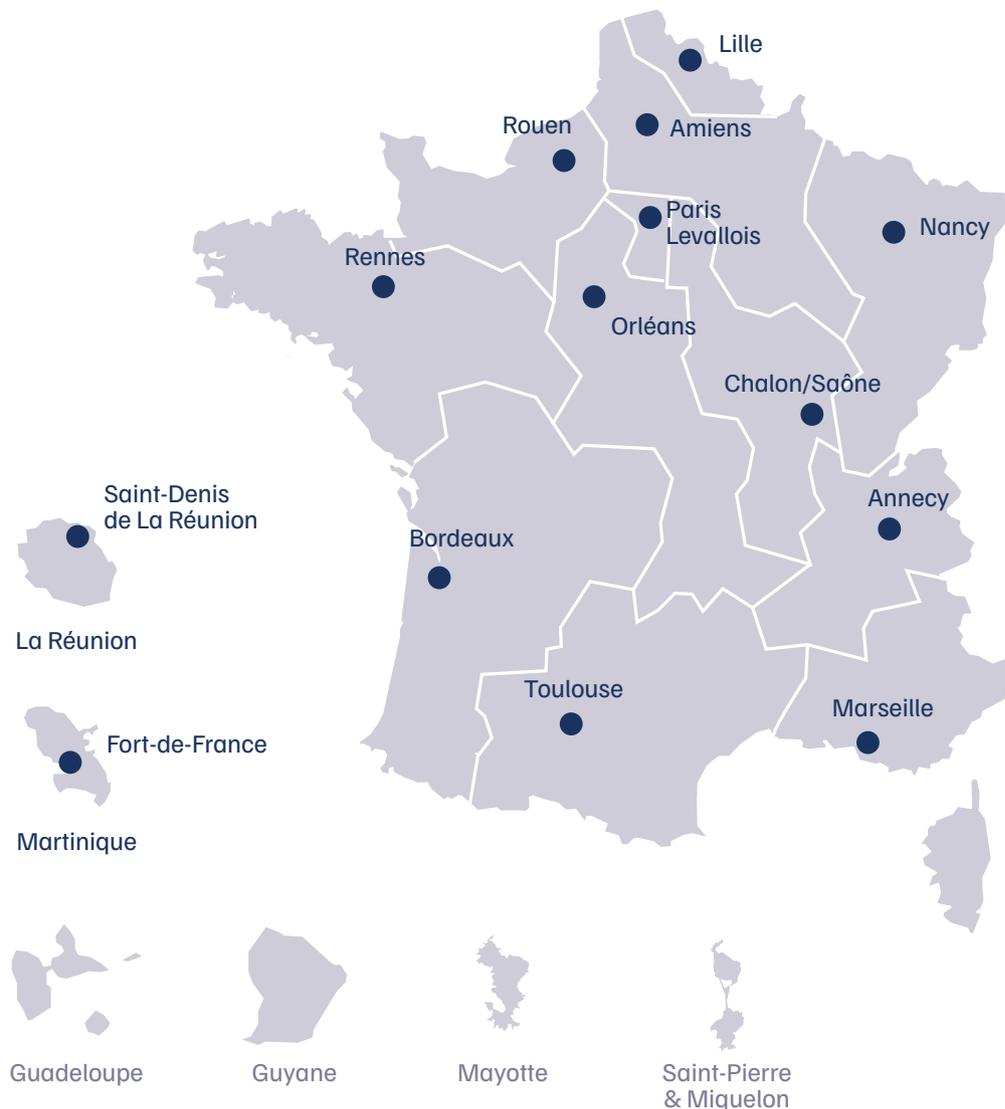
6 allée de la sucrerie, CS 40338,
71100 Chalon sur Saone
ags-cgea-cn@delegation-ags.fr
03 85 46 98 30

Cyril ELBAZ

Responsable de CGEA
cyril.elbaz@delegation-ags.fr

Sabine VIROT

Adjointe au Responsable de CGEA
sabine.virot@delegation-ags.fr



CGEA Île-de-France Est

168/170 rue Victor Hugo,
92300 Levallois-Perret
ags-cgea-idfe@delegation-ags.fr
01 41 40 70 30

Laurence Blanchard

Responsable de CGEA
sonia.mouroz@delegation-ags.fr

CGEA Île-de-France Ouest

168/170 rue Victor Hugo,
92300 Levallois-Perret
ags-cgea-idfo@delegation-ags.fr
01 41 40 70 00

Sonia MOUROZ

Responsable de CGEA
sonia.mouroz@delegation-ags.fr

Domitille HOSSEPIED

Adjointe au Responsable de CGEA
domitille.hossepiéd@delegation-ags.fr

CGEA de Lille

50 rue Gustave Delory, CS 50004,
59023 Lille Cedex
ags-cgea-le@delegation-ags.fr
03 20 74 62 10

Benoit GRAILLOT

Responsable de CGEA
benoit.grailot@delegation-ags.fr

Michaël MARCHAND

Adjoint au Responsable de CGEA
michael.marchand@delegation-ags.fr

CGEA de Marseille

Les Docks Atrium 10.5,
10 place de la Joliette,
CS 76514, 13567 Marseille Cedex
ags-cgea-me@delegation-ags.fr
04 96 11 66 20

Michel DEIRMENDJIAN

Responsable de CGEA
michel.deirmendjian@delegation-ags.fr

Christine PETITPEZ

Adjointe au Responsable de CGEA
christine.petitpez@delegation-ags.fr

CGEA de la Martinique

Résidence Kalysta,
Bâtiment A, 2ème étage,
Rond-Point Anse Gouraud,
97233 Schoelcher
ags-cgea-ma@delegation-ags.fr
05 96 60 65 65

Anaïs ODONNAT

Responsable de CGEA
anaïs.odonnat@delegation-ags.fr

CGEA de Nancy

96 rue Saint Georges, CS 50510,
54008 Nancy Cedex
ags-cgea-ny@delegation-ags.fr
03 83 95 52 50

Céline MEYER

Responsable de CGEA
celine.meyer@delegation-ags.fr

Marion LHUILLIER

Adjointe au Responsable de CGEA
marion.lhuillier@delegation-ags.fr

CGEA d'Orléans

16 rue de la République,
CS 15802, 45058 Orléans Cedex
ags-cgea-os@delegation-ags.fr
02 38 24 20 40

Céline ANGENAULT

Responsable de CGEA
celine.angenault@delegation-ags.fr

Angélique LAMBERT

Adjointe au Responsable de CGEA
angelique.lambert@delegation-ags.fr

CGEA de Rennes

Immeuble Urban Quartz, Bâtiment 1,
22 rue de l'Alma,
CS 96925, 35069 Rennes Cedex
ags-cgea-rs@delegation-ags.fr
02 99 85 95 00

Lucie BESNARD

Responsable de CGEA
lucie.besnard@delegation-ags.fr

Malika BUTEL

Adjointe au Responsable de CGEA
malika.butel@delegation-ags.fr

CGEA de La Réunion

Centre d'Affaires CADJEE,
Bureau C 214,
62 Boulevard du Chaudron,
CS 41005, 97495 Sainte-Clotilde Cedex
ags-cgea-rn@delegation-ags.fr
02 62 20 94 50

Houria NASR

Responsable de CGEA
houria.nasr@delegation-ags.fr

CGEA de Rouen

73 rue Martainville,
CS 11716, 76108 Rouen Cedex 01
ags-cgea-ro@delegation-ags.fr
02 32 81 57 00

Anne-Sophie DEGUETTE

Responsable de CGEA
anne-sophie.deguette@delegation-ags.fr

Anthony MARTINO

Adjoint au Responsable de CGEA
anthony.martino@delegation-ags.fr

CGEA de Toulouse

4 rue du Pont de Guilheméry,
CS 81510, 31015 Toulouse Cedex 06
ags-cgea-te@delegation-ags.fr
05 62 73 76 00

Xavier MOREAU

Responsable de CGEA
xavier.moreau@delegation-ags.fr

Anne DOUSTEYSSIER

Adjointe au Responsable de CGEA
anne.dousteysier@delegation-ags.fr

